

à l'instar d'autres fournisseurs, seulement 21 p. 100 des armes exportées aboutissent dans le tiers-monde (il s'agit souvent d'armes américaines comprenant des composantes canadiennes). Ce chiffre place le Canada derrière d'autres fournisseurs du second palier et ne représente que 0,2 p. 100 de ses échanges commerciaux. Néanmoins, les ventes d'armes au tiers-monde demeurent matière à controverse, et l'on a formulé de nombreuses idées visant à rendre la politique du Canada plus ouverte et moins improvisée.

La question de savoir s'il est possible de limiter les échanges d'armes classiques a été le dernier grand thème abordé à la conférence. Une des propositions les plus discutées concernait l'établissement d'un « registre international du commerce des armes » qui fournirait des renseignements pouvant servir à faire pression sur les gouvernements fournisseurs et acheteurs. Jusqu'ici, les tentatives en ce sens se sont avérées plutôt infructueuses, et les participants se sont montrés sceptiques quant à l'utilité potentielle d'un tel registre.

On estimait toutefois que les perspectives de certaines limitations unilatérales ou multilatérales étaient meilleures. L'Union soviétique et les États-Unis semblent bien disposés à l'égard de certaines limitations (applicables, par exemple, aux technologies transférées ou à certaines régions). Mais il serait difficile d'obtenir la participation des fournisseurs des deuxième et troisième paliers, et l'échec de la politique restrictive pratiquée par le gouvernement Carter semble montrer que la maîtrise du commerce des armes classiques est bien loin d'être chose acquise.